

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 288

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 3

À l'alinéa 81, substituer au mot :

« droits »,

le mot :

« contrats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.